



## PROCES VERBAL DE REUNION : CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA)

Réunion organisée par : Le Président du Conseil d'Administration

DATE : Mardi 31 mars 2020

HEURE : 18H

Lieu : Salle de réunion virtuelle sur ZOOM

LISTE DE PRESENCE			
MEMBRES DE DROIT	PARTICIPANT	MEMBRES ELUS	PARTICIPANT
M Alexandre FOULON COCAC	Présent	M. Nadim GHANEM Président	Présent
M. David BALLIEU Proviseur	Présent	Mme Laurence ELONG MBASSI Vice-Présidente	Présente
Mme Karine SAKO Directrice	Présente	Mme Estelle CAILLOUX Trésorière	Présente
Mme Sylvie BOURGET DAF	Présente	Mme Hélène MAGDELAIN Trésorière Adjointe	Présente
		Mme Amy YAMUSAH Mme Béatrice MANIGAT Secrétaires	Présentes
		Mme Enam GBEKOR Membre	Présente
<b>REPRESENTANTS DU PERSONNEL</b>		Mme Julie HELLEMANN Membre	Présente
Mme Aurélie SERVE Enseignante	Présente	Mme Alice COLES Membre	Présente
Mme Marie Reine AUTIE	Présente	M. Krishan KAPOOR Membre	Présent
		M Wissam RAAD Membre	Présent

### Ordre du jour unique:

***Choix du site de la future école maternelle - présentation des différentes possibilités et stratégies d'investissement par la commission infrastructure***

**Situation exceptionnelle de confinement au Ghana du fait de la crise sanitaire liée au Coronavirus.**



**Discussions autour de la faisabilité du maintien du calendrier des opérations liées au projet de la future école maternelle.**

**A) Propos d'introduction de M Ghanem**

**B) Etat des lieux du projet**

**a - Propos de M Le Proviseur**

**b - Propos de M Foulon**

**C) Etat des lieux financier**

**a- Propos de Mme Cailloux**

**b- Propos de Mme Bourget**

**D) Bilan des travaux de recherche de la Commission Infrastructure**

**a- Propos de M Kapoor**

**E) Synthèse des discussions et Vote**

**A) Propos d'introduction de M Ghanem**

**SUJET**

La situation exceptionnelle qui prévaut dans le pays et partout dans le monde fait peser de nombreuses incertitudes quant à la faisabilité dans les temps de la délocalisation de la Maternelle.

Diverses sources présentent des scénarii contradictoires (levée prochaine du confinement / annonce de 6 mois de crise).

Le Président du CA exprime ses réticences à ce qu'une décision engageant le CA soit prise ce soir.

Le CA écouterait tout d'abord le Proviseur et le représentant de l'Ambassade de France (M Foulon, COCAC).

Puis le service comptabilité fera également un point sur la situation financière.

Enfin la Commission Infrastructure pourra communiquer le fruit de leur travail de recherche au Comité.

**B) Etat des lieux du projet**

**a - Propos de M Le Proviseur**

M Ballieu est conscient du contexte de crise actuelle.

Il s'agit bien d'une crise sanitaire et non pas d'une crise politique.

De fait, il n'y a pas de désaveu de l'intérêt pour l'enseignement français au Ghana.

Le pays devrait se relever et les relations se poursuivre.

Avant la crise, les chiffres étaient favorables à l'idée d'une nouvelle hausse des effectifs à la rentrée 2020 : de 18 divisions en 2019-2020 à 19 divisions (voire plus) à la rentrée, soit une prévision de plus de 700 élèves.



Ainsi, il faut se préparer à cette croissance même si elle est retardée par la conjoncture. Cette croissance sera réelle après la crise.

Le mouvement croissant des Ghanéens ne va pas être impacté par la crise sanitaire.

Le point sur la trésorerie et la situation actuelle de l'établissement seront des indicateurs importants.

S'agissant du public fréquentant le LFA, depuis quelques années on assiste à une croissance du nombre d'élèves ghanéens dans l'augmentation générale des effectifs.

Le Lycée a connu une croissance de ses effectifs de 18% en deux ans. Aujourd'hui, les Français représentent 30% (contre 41% en 2014) et les ghanéens 24% (en 2019) contre 10% en 2014 ; on assiste donc à un intérêt croissant du public ghanéen pour l'établissement et l'enseignement français.

S'y ajoute le public libanais et africain francophone qui lui restent fidèle.

Il est cependant difficile de savoir si le public ghanéen sera touché par la crise au point de ne pas scolariser leurs enfants au LFA. Mais il faut parier sur le maintien de l'intérêt pour l'enseignement français qui ne devrait pas être remis en question par une crise sanitaire.

#### **b - Propos de M Foulon**

Le Ghana vit une situation de crise sanitaire, mais également crise économique.

Le Ministre des Finances a présenté des chiffres au Parlement en termes d'investissement, de commerce, d'agriculture.

Cependant, de nombreuses projections de partenariat économique montrent que le Ghana offrira des opportunités et bénéficiera de soutiens pour redémarrer après la crise.

A court terme, des sociétés risquent de fermer ou de réduire leurs activités. Cependant, il n'y a pas lieu de craindre une récession à long terme. Au contraire, la croissance économique du pays, un plus grand investissement et une plus grande présence des entreprises françaises au Ghana auront un impact positif pour le lycée français en termes de besoins éducatifs.

Au vu de ces projections, M Foulon exprime son optimisme et donne le feu vert pour la poursuite des travaux en vue de la délocalisation de la Maternelle.

La croissance des élèves est basée sur l'évolution au cours de deux dernières années.

Par ailleurs, le Ghana offrira probablement plus de stabilité politique que les pays voisins, ce qui aura un impact en termes de demandes de scolarisation au LFA.

Quelque soient les difficultés de la conjoncture, il est question aujourd'hui de faire un choix sur une croissance future qui reviendra. Le LFA doit être prêt à accueillir cette croissance même si elle prend un peu plus de temps à se manifester.

#### **C) Etat des lieux financier**

##### **a- Propos de Mme Cailloux**

Mme Cailloux est d'avis en effet que la crise est sanitaire et non pas politique.



Cependant, l'impact économique ne doit pas être sous-estimé. Et personne ne peut aujourd'hui mesurer son ampleur. Au cours des 15 derniers jours, les entreprises privées sont toutes en train de travailler à des « contingency plan » à la demande de leurs banques et actionnaires, visant à réduire drastiquement les dépenses de fonctionnement et les investissements.

Il faut considérer l'impact à court terme ainsi qu'à long terme.

Septembre 2020 n'est pas si loin. Les décisions en termes d'investissement risquent de ne pas pouvoir être menées à bien.

Le projet reste bien entendu viable mais c'est la date de Septembre qui paraît déraisonnable à ce stade.

### **Public**

Il faut également tenir compte des trois différents types de familles qui scolarisent leurs enfants au LFA, dont les Expatriés, qui d'habitude restent 3-4 ans. Quelques familles seront rapatriées et ne reviendront probablement pas en septembre prochain. De la même façon tous les mouvements d'expatriation des groupes internationaux sont aujourd'hui gelés.

Selon Mme Yamusa, la crise économique va impacter la capacité financière des familles Ghanéenne et par conséquent la croissance du public ghanéen au LFA. Et dans ce cas, ceci représentera un autre argument pour revoir les effectifs de septembre à la baisse.

Selon M Ghanem, de nombreux expatriés libanais s'organisent pour un rapatriement massif au Liban. Ces familles risquent de ne pas revenir.

Cependant, Mme Yamusa rappelle que bon nombre de Libanais font partie de la 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> génération et sont bien établis au Ghana. Ils sont plus à même de rester que de partir. Il faut tout de même prévoir une baisse de 10% d'inscriptions de familles libanaises selon M Ghanem car des familles peuvent être encouragées à partir et ne pas vouloir revenir de sitôt.

### **Inscriptions**

Le nombre de nouvelles inscriptions reçues et payées est un indicateur des prévisions qui peuvent être faites pour Septembre.

Le Proviseur explique qu'il y a peu de paiements étant donné que les inscriptions ont été fortement ralenties depuis 15 jours du fait de la situation, et que tout le monde est en attente.

Le tableau des chiffres avant la fermeture de l'établissement montre que la montée pédagogique était assurée (réponses de familles assurant de leur présence à la rentrée prochaine= 534 / 48 réponses en attente : indécis, avant la crise). La fermeture anticipée de l'établissement a entraîné une suspension des inscriptions. Or, le gros des inscriptions arrive normalement en mai-juin, pas en février. A ce jour, il y a donc 48 inscriptions fermes dont 9 sont payées.

Cependant, la projection est optimiste : 630 élèves début mars. Structure à 17 classes. Avec plus de 26 élèves en GS et 28 élèves en CE1, l'ouverture d'une nouvelle division semble inévitable sur ces niveaux là. Avant la crise, le LFA était donc bien parti pour dépasser les 660 élèves et aller à l'objectif 700. Il s'agit donc de se positionner



aujourd'hui : faut-il attendre, tout geler, avec le risque de voir revenir des familles intéressées par une inscription au LFA qui ne pourront pas être accueillies?

### **Etat des lieux comptable**

Mme Cailloux explique que la trésorerie du LFA est de 600kEUR alors que 280kEUR n'ont toujours pas été recouverts sur les frais de scolarité du 2<sup>nd</sup> semestre.

La priorité du LFA est d'assurer la rémunération du personnel (enseignant et administratif) jusqu'au mois d'août inclus – qu'il y ait ou non reprise des cours – soit la quasi-totalité de la trésorerie disponible actuellement.

La délocalisation de la maternelle n'a de sens et n'est possible financièrement que dans la perspective d'une croissance des effectifs maternelle et primaire. Compte tenu des impacts économiques de la crise Covid-19, cette croissance est aujourd'hui largement remise en cause.

### **b- Propos de Mme Bourget**

Les impayés s'élèvent à 280kEUR correspondant au solde à recevoir de 66 familles (soit 18% des recettes à recouvrer). Il y a également les familles bénéficiant d'un échéancier (soit une somme de 56 159 euros).

Le nombre d'inscriptions sera déterminant.

M Ballieu demande la comparaison avec la situation à pareille époque l'an dernier.

Mme Bourget explique qu'elle est sensiblement la même s'agissant des paiements au 2<sup>ème</sup> trimestre.

Dans le cas où le LFA signerait avec un propriétaire pour mener le projet de délocalisation à bien, Mme Autié demande si le « cas de force majeure » peut être intégré aux clauses du contrat pour protéger le LFA. Vu la situation, la « force majeure » ne peut être considérée comme telle car le problème n'est pas inattendu ; dans notre cas, la crise est déjà là. Et le propriétaire ne signerait probablement pas un tel contrat.

M Raad s'interroge sur la capacité du LFA à encaisser un choc si d'aventure des dépenses importantes étaient effectuées et que les rentrées seraient inférieures aux estimations.

## **D) Bilan des travaux de recherche de la Commission Infrastructure**

### **Propos de M Kapoor**

Un email avec les documents présentés a été envoyé au préalable pour faciliter le suivi de la présentation.

M Kapoor n'est pas favorable à une décision d'investir par ces temps de crise.

Selon M Chéron, 1150 m<sup>2</sup> sont nécessaires pour délocaliser la Maternelle.

La Commission Infrastructure a visité 5 bâtiments.

Dans un cas, il y a des problèmes juridiques liés à la terre (propriété)



Les trois immeubles de M Raad sont disponibles.  
Il y a la possibilité d'exploiter un terrain de l'université de Legon de 7 à 15 acres.  
D'autres sites visités s'avèrent peu propices à accueillir une maternelle.

**Le bâtiment de Starafric** fait l'objet de discussions.  
Selon la CI, il n'est pas du tout prêt à accueillir une Maternelle. Il n'a pas été conçu pour cela. Il peut cependant accueillir des logements pour les enseignants.  
La CI a procédé à une étude sur le stationnement et le trafic automobile autour de ce site. Résultats peu concluant.  
Pour des raisons légales et pratiques, la CI ne recommande pas ce site.  
(voir détails dans documents joints).

La CI recommande l'achat d'un terrain pour y construire, accompagné d'un projet d'investissement. Il est préférable d'être propriétaire du terrain pour l'exploiter à sa guise.

Le terrain proposé par l'Université du Ghana semblerait convenir même si la surface dépasse les besoins. Autrement, il faudrait acheter un terrain plus petit. Ou aménager un immeuble (option la moins recommandée par la CI).  
La CI aurait besoin de trois mois supplémentaires pour fournir un projet à amender et commencer pour l'ouverture de la Maternelle en fin 2020.

Mme Bourget, Mme Sako et M Ballieu ont visité le site et trouvent au contraire qu'il serait facilement aménageable pour accueillir 9 salles de classe, une salle d'anglais, 1 salle des maîtres, 1 salle de motricité et 1 dortoir. Ainsi qu'une petite cour de récréation (taille raisonnable). De plus, ce site est à 5mn à pied du site actuel et pourrait accueillir très rapidement la Maternelle pour l'horizon 2020.

La location de l'ensemble du site s'élèverait à 12 000 US\$ par mois - assorti d'un engagement de location pour 10 ans.

Aujourd'hui, le contexte a changé, mais en termes de proximité, d'aménagement, et de coût, ce choix semble plus raisonnable, sécurisé et accessible.

Mme Cailloux annonce l'estimation des coûts d'aménagement : 1.1mEUR.

M Ballieu précise que les plans ont été envoyés à M Chéron qui a estimé le site intéressant et offrant un potentiel facilement aménageable.

Une réponse est parvenue le 28/03 : M Chéron n'ayant pas vu le lieu ne peut opiner précisément mais rappelle que 1200 à 1300 m<sup>2</sup> sont nécessaires (ici 1900 m<sup>2</sup>) donc le projet semble viable en théorie.

Cependant, le Proviseur regrette de ne pas avoir reçu les conclusions de la CI avant cette réunion (documents envoyés 10 minutes avant le CA) et de ne pas avoir été consulté.

## E) Synthèse des discussions et Vote

### Proposition de M Ghanem

Voter sur la possibilité du CA de prendre une décision à ce jour : vote favorable au projet de délocalisation aujourd'hui ou attendre encore 3 semaines.



## DISCUSSION

M Foulon rappelle que lors du dernier CA, il avait été décidé que ce CA devrait prendre une option pour accueillir un certain nombre d'élèves supplémentaires (60 de plus en septembre 2020). Il était donc question d'étudier les projets idoines. Or force est de constater que le CA n'est pas en mesure d'étudier ces projets car ils n'ont pas été présentés par la CI. Le scénario conseillé porte sur une superficie bien plus importante que nécessaire pour la délocalisation.

M Kapoor précise que le terrain peut être grand mais libre au LFA d'utiliser l'espace dont il a besoin pour ce projet. D'autres options peuvent être envisagées (stationnement de bis, etc). Accra ne dispose plus de beaucoup de terrains exploitables.

Evoquant un cas précédent, Mme Cailloux rappelle qu'il faut éviter de prendre des décisions hâtives contrevenant la loi ghanéenne pour éviter de se retrouver dans une situation de litige. Le site ne correspondrait pas aux normes d'établissement d'une école internationale au Ghana et il serait peut-être délicat de s'engager sur un bail de 10 ans.

M Ballieu pense qu'il faut avoir l'avis de juristes pour savoir si le bâtiment Starafric correspond ou pas aux normes de l'école et si il y a des risques juridiques. Pour avoir visité le site, il s'étonne des critiques formulées par rapport à ce projet.

La délocalisation de la Maternelle permettrait en plus de délocaliser le problème du flux des élèves et du parking.

Le CA devait statuer définitivement aujourd'hui sur la base de propositions détaillées. Il constate que ce n'est pas le cas. Le seul projet vraiment viable est la location.

M Ballieu propose une étude sérieuse de cette option.

Il faut également vérifier que les banques conservent les mêmes conditions de prêt aujourd'hui avec la crise et qu'elles confirment la possibilité de prêt de 1M d'euros.

Il faut revoir la trésorerie et intégrer les loyers annoncés.

Prendre en compte le nombre d'élèves à la rentrée (650 à 680) : le lycée peut-il s'engager aujourd'hui sur un niveau d'augmentation à 700 élèves, tel que envisagé avant crise ? Quelle est la marge de risque pour un nombre d'élèves à minima si des frais de bail et des remboursements sont à intégrer au budget ? Une étude doit être faite. Le montant du prêt sera la donnée principale pour le calcul.

M Kapoor insiste sur la grande quantité de travaux d'aménagement du site pour accueillir la Maternelle. Ces travaux seraient supportés par le LFA alors que les lieux n'appartiendraient pas au LFA.

Mme Sako s'interroge sur le montant de 1M pour les besoins d'aménagement, rappelant que les derniers travaux engagés au LFA s'élevaient à 350 000 euros (dernier étage immeuble). Alors que le bâtiment envisagé aurait besoin d'escalier de secours et d'abattre les murs.

Mme Serve déplore que les discussions entre le CI et l'administration n'aient été plus fournies avant la tenue du CA, ce qui aurait conduit à plus d'efficacité au cours de cette réunion. Lors du dernier CA, l'achat d'un terrain avait été déconseillé. Or là, les



recommandations vont dans une autre direction alors que la conjoncture est moins favorable qu'avant.

M Ghanem explique que les deux parties ont visité tous les sites et que la coordination a pu se faire mis à part sur certains sujets. Le projet de location était priorisé mais à l'évidence, le CI a préféré revenir sur l'option achat car préférable au vu de ce qu'elle a pu constater sur le terrain.

Face au manque d'informations complètes sur les différents scénarii, Mme Yamusah propose le report du vote.

Mme Elong Mbassi suggère également de reporter le vote de quelques mois du fait de la crise et du manque d'éléments pour décider mais de ne pas perdre de vue l'objet du vote et de bien travailler les différences propositions.

Mme Autié interroge sur la durée des travaux d'aménagement si cette option est retenue. Ceci permettra de déterminer une date limite pour la prise de décision.

M Kapoor précise qu'il faudrait 2 mois et demi de travaux intensifs. Mais il met en garde contre toute certitude de début des travaux avant d'avoir réglé des problèmes juridiques liés au site (compter 3 mois de règlements).

M Foulon rappelle que si aucune décision n'est prise aujourd'hui, il peut y avoir des risques pour le CA et pour l'établissement. Si une solution provisoire est trouvée, peut-on garantir qu'elle ne serait pas préjudiciable au bon fonctionnement de l'école si la situation venait à durer ?

Mme Elong Mbassi demande si le LFA pourrait bénéficier d'un soutien de l'Ambassade de France ou du gouvernement français pour faire face à cette crise.

M Foulon explique que le ni l'Ambassade ni l'Etat ne sont en mesure d'apporter une aide financière.

Mme Cailloux précise que dans le pire des cas, si le lycée ne réouvre pas (scénario possible en France) il y aura les dépenses à assurer pour les salaires (80 000 euros par mois) d'ici septembre 2020. L'argent dont dispose le LFA pour le moment ne peut servir qu'à assurer cette dépense prioritaire.

M Ghanem rappelle que les membres du CA sont responsables de toute décision du CA devant les autorités ghanéennes et devant les parents d'élèves et que leur rôle est d'assurer la pérennité de l'école.

Il faudrait plutôt être prudents et modestes pour cette année et voir ce report comme une opportunité de mieux structurer le projet de délocalisation de la maternelle.

M Raad propose de voter sur le choix d'investir en septembre 2020 ou pour septembre 2021.

Mme Cailloux demande quels seraient les éléments qui pourraient être apportés pour prendre une décision plus éclairée.



Me Ballieu explique que dans les conditions actuelles, le LFA ne peut accueillir que 710 élèves. Sans délocalisation, il sera obligé de refuser des élèves. Ainsi que de compromettre la mise en place de la Section Internationale et l'enseignement de l'Arabe au primaire. Par ailleurs, il souhaite que pour l'étude du site, le CA renouvelle sa collaboration avec M Chéron ainsi que d'autres experts pour étudier les plans pour l'aménagement selon les critères français.

Mme Cailloux estime que dans les conditions actuelles il est peu probable que le lycée ait à refuser des inscriptions pour cette rentrée mais qu'on pourrait être amené à le faire. Elle propose que le budget établi par M Kapoor (1M) soit partagé avec M Chéron pour qu'il le revoit.

M Kapoor envisage 8 mois pour l'ouverture d'une école Maternelle sur un site vierge. Il s'interroge cependant sur les moyens dont dispose le LFA pour ce projet aujourd'hui et regrette à son tour un problème de transparence et de communication avec des membres de l'administration alors qu'il consacre énormément de temps, gratuitement, à l'école et fait faire des économies à l'école. Il exprime son exaspération.

Mme Helleman réitère la confiance du CA au CI et propose que la rentrée 2020 se prépare à effectif constant par rapport à 2019/2020, en expliquant aux parents que le contexte impose un report des développements du LFA qui impliquent des investissements lourds.

**CONCLUSION**

**Vote du report du choix d'option pour la délocalisation de la Maternelle à dans 3-4 semaines.**

*Mme Cailloux enverra un email rappelant les éléments à considérer pour cette nouvelle réunion du CA.*

*M Le Proviseur regrette le résultat de ce vote.*

FIN DE SEANCE : 20h33

Fait à Accra le 7 avril 2020

Le Président de l'APE  
Nadim GHANEM

La Secrétaire de l'APE  
Amy YAMUSAH